

Former et sensibiliser les entreprises à leurs obligations



Les entreprises bien que conscientes de leurs obligations, ne sont pas suffisamment informées des bénéfices d'une gestion des déchets efficace et d'une réduction de la consommation de certains produits (ex : le papier). Le tri se fait par obligation et ne s'inscrit pas dans une démarche volontariste de gestion.

Une formation des entreprises sera donc proposée et animée au travers d'ateliers sur les devoirs de chaque structure, concernant la partie gestion et collecte des déchets banals. L'optimisation des transports vers les structures de traitement ou de recyclage sera étudiée afin d'aboutir à une action locale groupée et économiquement viable.

Cette action a pour objectifs de :

- Former les chefs d'entreprise, les personnels à la gestion des déchets banals (papiers cartons, palettes...)
- Aborder les bonnes pratiques pour limiter et réduire le gaspillage et la surconsommation
- Dynamiser la gestion des déchets des entreprises vers une approche plus territoriale (groupement de collecte et/ou valorisation)